



LISTE DE SURVEILLANCE DU CIVICUS MONITOR

SÉNÉGAL

APERÇU DES RESTRICTIONS RÉCENTES AUX LIBERTÉS CIVIQUES



CONTEXTE

Le Sénégal reste dans la liste de surveillance du Monitor CIVICUS en raison de l'intensification des violations de l'espace civique et des tensions politiques à la suite du report des élections présidentielles, annoncé par le président sortant Macky Sall.

Le 3 février 2024, il a [annoncé](#) le report des élections présidentielles prévues le 25 février 2024, sans pour autant préciser une nouvelle échéance. Pour justifier cet ajournement, il a invoqué un conflit entre l'Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel à propos de la liste des candidats. Le 5 février 2024, l'Assemblée nationale du Sénégal a voté le renvoi des élections au 15 décembre 2024, lors d'une session chaotique durant laquelle les législateurs de l'opposition ont [tenté de bloquer](#) les procédures et ont fini par être expulsés de la tribune par les forces de sécurité.

Ce report a suscité des manifestations qui ont été réprimées par les forces de l'ordre. Elles ont fait un usage excessif de la force, notamment des gaz lacrymogènes et des balles réelles, ce qui a provoqué la mort d'au moins trois personnes et des dizaines de blessés. Parmi d'autres violations de l'espace civique, on peut citer l'arrestation de manifestants, les restrictions d'accès à l'internet mobile, la fermeture d'un média, la détention de journalistes et les agressions physiques dont ils ont été victimes.

Le 15 février 2024, le Conseil constitutionnel a [invalidé](#) et déclaré inconstitutionnel le décret sur le report électoral. À la suite de la décision, le président Sall a [annoncé](#) l'organisation des élections présidentielles « dès que possible ». Afin d'apaiser les tensions politiques, les manifestations de la société civile ont été autorisées et des centaines de prisonniers politiques — journalistes, militants et membres de l'opposition — ont été libérés depuis cette date.

Le Sénégal a fait son entrée dans la [liste de surveillance](#) du Monitor CIVICUS en septembre 2023 en raison de la détérioration de l'espace civique à l'approche des élections présidentielles. Parmi les violations de l'espace civique, on peut citer la suspension de médias, les restrictions à l'accès à internet, la répression des manifestations de l'opposition, la dissolution du parti d'opposition PASTEF et la détention arbitraire de journalistes, de manifestants et de militants. En décembre 2023, le Sénégal est [descendu](#) dans le classement de l'espace civique du Monitor CIVICUS, passant de la catégorie « entravé » à celle de « réprimé », en raison de la détérioration considérable de cet espace.

ABOUT THE CIVICUS MONITOR

Le [CIVICUS Monitor](#), une plateforme en ligne qui retrace les menaces pesant sur la société civile dans les pays du monde entier, classe l'espace civique (c'est-à-dire l'espace de la société civile) du [Sénégal](#) dans la catégorie « **Repressed** ».

Les données fournissent la base des évaluations de l'espace civique, qui sont basées sur des informations et des indicateurs à jour sur l'état de la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression. Les pays peuvent être classés comme suit :

CLOSED**REPRESSED****OBSTRUCTED****NARROWED****OPEN**

RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE : INTERDICTIONS DE MANIFESTER, USAGE EXCESSIF DE LA FORCE, ARRESTATIONS ET ASSASSINATS DE MANIFESTANTS

Les agents des forces de sécurité ont employé une force excessive et létale contre les manifestants à de nombreuses reprises et avec une impunité quasi totale. Au Sénégal, les arrestations de manifestants sont fréquentes et les autorités locales [interdisent](#) souvent les manifestations, invoquant des motifs tels que la « préservation de l'ordre public » quand cela concerne les mobilisations des OSC et des partis d'opposition.

Les 9 et 10 février 2024, au moins trois personnes ont été [tuées](#) et des dizaines d'autres ont été blessées à Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor, lorsque les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force contre les manifestants, employant des gaz lacrymogènes, des balles réelles et des balles en caoutchouc. Human Rights Watch a [signalé](#) l'arrestation d'au moins 271 personnes les 9 et 10 février 2024.

À Dakar, les autorités locales ont [interdit](#) une marche silencieuse organisée par le collectif de la société civile Aar Sunu Election (« Protégeons notre élection »), qui devait avoir lieu le 13 février à la capitale, en affirmant qu'elle « risque de perturber gravement » la circulation. Dans les jours qui ont suivi, les forces de sécurité ont [réprimé](#) d'autres tentatives de mobilisation contre le report des élections. Par exemple, le 16 février 2024, elles ont [utilisé](#) des gaz lacrymogènes pour disperser des dizaines de personnes qui cherchaient à manifester à Dakar.

Fait rare, le préfet de Dakar a [autorisé](#) une marche silencieuse de contestation, convoquée par Aar Sunu Election le 17 février 2024. Ce jour-là, des milliers de personnes ont [défilé](#) dans les rues sans incident. Elles demandaient aux autorités de respecter le calendrier électoral.

Depuis mars 2021, les manifestations, notamment celles qui s'opposent aux poursuites judiciaires engagées à l'encontre du populaire leader de l'opposition Ousmane Sonko, ont été réprimées avec une force meurtrière qui a fait des dizaines de morts. Des centaines de personnes ont été blessées ou arrêtées. L'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International [estime](#) qu'une soixantaine de personnes a trouvé la mort dans les manifestations depuis mars 2021, quand les manifestations contre la première arrestation de Sonko ont embrasé le pays.

Le 1^{er}, le 2 et le 3 juin 2023, des manifestations et des affrontements violents ont [éclaté](#) à Dakar, Ziguinchor et dans d'autres localités, à la suite de la condamnation par contumace de Sonko, chef de l'opposition, à deux ans de prison pour « corruption de la jeunesse ». D'après Amnesty International, au moins 23 personnes sont mortes et 390 ont été blessées lors de ces violences, notamment à cause de l'usage excessif de la force et de tirs à balles réelles par les forces de sécurité. Dans des vidéos qui ont fait le tour des réseaux sociaux, on a pu voir, aux côtés des forces de sécurité, des hommes armés habillés en civil en train d'agresser des manifestants.

Ousmane Sonko a été arrêté fin juillet 2023 en relation avec les manifestations meurtrières de mars 2021 et de juin 2023. Entre autres [accusations](#), on lui reproche de fomenter une insurrection et de porter atteinte à la sécurité de l'État. Un tribunal l'avait déjà condamné à une peine de prison de deux ans pour « corruption de la jeunesse » le 1^{er} juin 2023. Le 31 juillet 2023, les autorités ont [dissous](#) le parti politique de Sonko, le PASTEF (Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité).

ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION : RESTRICTIONS D'INTERNET, SUSPENSION DES MÉDIAS ET ARRESTATIONS DE JOURNALISTES

Les autorités sénégalaises n'ont pas cessé de restreindre de plus en plus l'accès à l'internet mobile et aux réseaux sociaux en réponse aux manifestations. Le 4 février 2024, lors des manifestations contre le report des élections, le ministre sénégalais de la Communication, des Télécommunications et de l'Économie numérique (MCTPEN) a [publié](#) un communiqué annonçant la suspension de l'accès à l'internet mobile « temporairement », à partir de 22 heures, en raison de la diffusion de « messages haineux et subversifs, relayés sur les réseaux sociaux dans un contexte de menace de trouble à l'ordre public ». À Dakar, l'accès a été [rétabli](#) dans la matinée du 7 février 2024. Le 13 février 2024, la veille de la manifestation interdite d'Aar Sunu, les autorités ont de nouveau [restreint](#) l'accès à l'internet mobile. En 2023, les autorités avaient déjà restreint l'accès à l'internet mobile et aux réseaux sociaux en [juin](#), [juillet et août](#), en réaction aux manifestations généralisées contre les poursuites engagées à l'encontre d'Ousmane Sonko. Le 2 août 2023, les autorités avaient suspendu le réseau social TikTok, accusé de menacer la stabilité du pays.

Les médias ont, eux aussi, fait l'objet de suspensions. Récemment, Walf TV s'est vu retirer sa licence de diffusion en raison de sa couverture des manifestations. Le 4 février 2024, le ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique (MCTPEN), Moussa Bocar Thiam, a [retiré](#) pour une durée indéterminée la licence de diffusion du groupe Walfadjri, peu après la coupure du signal de la chaîne Walf TV. Les autorités [accusent](#) le radiodiffuseur d'avoir tenu des « propos subversifs, haineux et dangereux portant atteinte à la sécurité de l'État » en raison de sa couverture des manifestations. À la suite des [actions de protestation](#) menées par des journalistes et des associations de presse telles que la Coordination des associations de la presse (CAP), un dialogue a été organisé entre les autorités et le radiodiffuseur, lequel a [abouti](#) à la restitution de la licence de radiodiffusion au groupe Walfadjri le 11 février 2024. Auparavant, la CAP avait lancé un « boycott de toutes les activités gouvernementales » et avait menacé d'un black-out médiatique national.

Walf TV fait l'objet de suspensions systématiques pour sa couverture des manifestations de l'opposition depuis 2021. Elle a été suspendue 72 heures en [mars 2021](#), 7 jours en [février 2023](#) et 30 jours en [juin 2023](#).

Lors des manifestations de février 2024, les forces de sécurité ont également pris pour cible les journalistes, qui ont été agressés physiquement, aspergés de gaz lacrymogène et placés en détention. L'organisation de défense de la liberté de la presse, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ), a [recensé](#) au moins 25 cas de journalistes victimes d'agressions, gazés ou mis en détention. Par exemple, des agents de police ont attrapé, giflé et donné des coups de pied à la journaliste de Seneweb, Absa Hane, jusqu'à ce qu'elle perde connaissance à l'intérieur d'un véhicule de police, où elle a été retenue pendant trente minutes.

En outre, des journalistes ont fait l'objet de détentions arbitraires et de harcèlement judiciaire, en particulier ceux qui critiquent les autorités ou informent des poursuites judiciaires engagées contre Ousmane Sonko. Le 13 novembre 2023, des éléments de la police ont [arrêté](#) le journaliste du groupe de médias Walfadjri, Pape Sané, après qu'il a quitté les locaux du groupe à Dakar. Sané est [accusé](#) de diffusion de fausses nouvelles en raison d'une publication sur Facebook évoquant le remplacement du haut commandant de la gendarmerie, démis de ses fonctions après les manifestations de mars 2021. Le 14 août 2023, le journaliste du site d'information Senego, Abdou Khadre Sakho, a été brièvement [détenu](#) après avoir été convoqué par la Division des enquêtes criminelles de la police pour la publication le 13 août 2023 d'un article sur des négociations secrètes présumées pour la libération d'Ousmane Sonko. Il a été [accusé](#) de « diffusion de fausses nouvelles » et d'« actes et manœuvres de nature à jeter le discrédit sur les institutions ». Il a été [libéré](#) le 16 août 2023. Le 29 juillet 2023, le journaliste Pape Alé Niang, du site d'information Dakar Matin, a été [arrêté](#) et placé en détention provisoire, accusé d'[appeler](#) à l'insurrection lors d'une émission en direct sur la page Facebook du média, durant laquelle il avait commenté l'arrestation d'Ousmane Sonko. Niang a [bénéficié](#) d'une libération provisoire le 8 août 2023. Il avait déjà été [arrêté](#) le 6 novembre 2022 et accusé de « divulguer des informations de nature à nuire à la défense nationale », de « recel de documents administratifs et militaires » et de « diffusion de fausses nouvelles de nature à jeter le discrédit sur les institutions publiques » pour des déclarations qu'il avait faites lors d'une vidéo diffusée en direct. D'autres journalistes ont été arrêtés et harcelés par la justice en 2023 pour leur couverture médiatique des poursuites judiciaires à l'encontre d'Ousmane Sonko, [notamment](#) les journalistes [Pape Ndiaye](#) de Walf TV en mars 2023 et Serigne Saliou Guèye du quotidien Yoor en mai 2023.

Des journalistes ont fait l'objet de menaces, y compris de menaces de mort. En janvier 2024, le journaliste Babacar Fall, rédacteur en chef de la radio RFM, aurait [reçu](#) environ 120 messages contenant des menaces ou des insultes de la part d'inconnus, notamment des menaces de mort, après avoir critiqué lors d'une émission en direct le discours d'ouverture du président Sall à la 50^e édition des Assises de l'Union internationale de la presse francophone, le 9 janvier 2024.

ARRESTATION ARBITRAIRE, HARCÈLEMENT JUDICIAIRE DES DDH ET DES MEMBRES DE L'OPPOSITION

Au Sénégal, les défenseurs des droits de l'homme sont régulièrement [détenus](#) et harcelés par la justice, en particulier ceux qui critiquent les autorités et ceux qui organisent ou participent à des manifestations. À ceci s'ajoute l'arrestation arbitraire de membres des partis d'opposition, en particulier du PASTEF. Les groupes de la société civile et les partis d'opposition [estiment](#) que jusqu'à 1 000 membres de l'opposition, défenseurs des droits de l'homme et journalistes ont été arrêtés de façon arbitraire et injuste entre mars 2021 et janvier 2023, et que nombre d'entre eux se trouvent en détention provisoire prolongée.

Le 5 octobre 2023, des agents de la sûreté urbaine ont [arrêté](#) Aliou Sané, coordonnateur du mouvement social Y en a marre et coordonnateur adjoint de la plateforme Forces vives de la nation (F24), à son domicile à Dakar, en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par le Tribunal de grande instance de Dakar le 25 juillet 2023, qui a statué en faveur du ministère public. Ce dernier avait fait appel de la décision du juge d'instruction, rendue le 4 juin 2023, d'accorder la liberté provisoire à Sané après son arrestation le 29 mai 2023. Sané a été accusé de participation à une manifestation non autorisée et de trouble à l'ordre public pour avoir tenté de rendre visite au leader de l'opposition Ousmane Sonko à son domicile, à Dakar, alors que la police empêchait ce dernier de quitter les lieux.

Le membre de la plateforme F24, Pape Abdoulaye Touré, a été [arrêté](#) le 2 juin 2023, apparemment dans le contexte des manifestations qui ont eu lieu ce mois. Il a été battu violemment par des voyous avant son arrestation. Il a été accusé d'appel à l'insurrection et de participation à des attroupements interdits.

Pour tenter d'apaiser les tensions politiques, le 15 février 2024, les autorités ont libéré 136 personnes considérées comme des prisonniers politiques, parmi eux, des membres du parti d'opposition PASTEF, des journalistes et des acteurs de la société civile. D'autres prisonniers politiques ont été libérés depuis le 15 février 2024. [Selon](#) l'organisation Rencontre africaine pour la défense des droits humains (RADDHO), 664 prisonniers politiques ont été remis en liberté depuis le 15 février 2024. Parmi eux [figurent](#) Aliou Sané et Pape Abdoulaye Touré.

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT SÉNÉGALAIS :

- Respecter l'aspiration du peuple sénégalais, la décision du Conseil constitutionnel, et apaiser les tensions actuelles en organisant des élections libres, équitables et transparentes dès que possible.
- Garantir le respect de la liberté d'expression et de réunion pacifique à tout moment conformément aux obligations nationales et internationales du Sénégal en matière de droits de l'homme.
- Respecter l'État de droit et veiller à ce qu'il soit appliqué toujours et sans exception en demandant des comptes aux membres des forces de sécurité et aux représentants du gouvernement qui s'en prennent aux manifestants, et en s'attaquant à la grande impunité dont ils jouissent.
- Garantir la liberté d'expression et d'opinion de tous les Sénégalais, notamment des membres de l'opposition politique et de la société civile, avant, pendant et après les élections de 2024.
- Lever l'interdiction et toutes les autres restrictions imposées au PASTEF et cesser de s'en prendre à ses dirigeants et membres.
- Abandonner les poursuites contre les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les organisations de médias, et prendre des mesures légales pour assurer leur protection.
- S'abstenir d'interrompre l'accès à Internet et de suspendre les réseaux sociaux.
- S'abstenir de suspendre les médias en raison de leur couverture et permettre aux médias indépendants de diffuser à tout moment les informations qui intéressent les Sénégalais.
- Offrir un environnement favorable aux défenseurs des droits de l'homme dans lequel ils puissent mener leurs activités légitimes en faveur des droits de l'homme sans crainte de représailles, sans aucune restriction et à l'abri du harcèlement judiciaire.

À L'UNION AFRICAINE :

- Veiller à ce que le Sénégal soit tenu pour responsable du traitement illégal des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des manifestants pacifiques, et s'assurer qu'il se conforme à ses obligations régionales en matière de droits de l'homme, y compris celles inscrites dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :

- Exhorter le Sénégal à respecter ses obligations internationales en matière de droits de l'homme et à honorer ses engagements et promesses volontaires, notamment en programmant des visites des Procédures spéciales et en s'abstenant de toute menace et attaque à leur encontre.

À LA SOCIÉTÉ CIVILE :

- Soutenir les initiatives de sensibilisation aux agissements qui violent les droits de l'homme et érodent les valeurs démocratiques.
- Continuer à demander des comptes aux responsables afin de garantir le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance.